

RWANDA.

Le retour des réfugiés n'annonce pas la fin des violations des droits de l'homme dans la région des Grands Lacs

Index AI: AFR 02/25/96

Kigali. Une délégation d'Amnesty International, conduite par son secrétaire général, Pierre Sanz, se trouve actuellement dans la capitale rwandaise. Elle a lancé un appel à la communauté internationale et aux gouvernements de la région des Grands Lacs pour que l'évolution dramatique de la situation dans l'est zaïrois les incite à se préoccuper du respect des droits de l'homme menacés dans toute la région.

« L'opération d'assistance humanitaire occulte des violations persistantes des droits de l'homme contre lesquelles il est pourtant urgent de lutter », a déclaré Pierre Sanz.

Lors de réunions de haut niveau avec des ministres et des ambassadeurs étrangers, cette semaine à Kigali, la délégation s'est déclarée préoccupée par les atteintes aux droits de l'homme actuellement perpétrées dans la région et par les conséquences que pourrait avoir le déplacement massif de réfugiés et d'autres groupes de population au Zaïre, au Rwanda et au Burundi.

La délégation a rencontré le vice-président du Rwanda, Paul Kagame, les ministres rwandais de la Réhabilitation et des Affaires étrangères, ainsi que les ambassadeurs d'Allemagne, du Canada, des États-Unis, de France et du Royaume-Uni.

« Priorité doit être donnée à la protection des droits fondamentaux de toutes les personnes qui se trouvent dans la région : tant les réfugiés qui décident de retourner dans leur pays que les populations qui continuent d'être victimes d'atteintes à leurs droits fondamentaux au Burundi, au Rwanda et au Zaïre », a souligné Pierre Sanz.

Face à l'ampleur de la tâche qui leur incombe, les autorités rwandaises doivent immédiatement prendre des mesures pour mettre en place un système judiciaire équitable et rapidement opérationnel. Rappelons que ces centaines de milliers de réfugiés rentrent au Rwanda alors que ce pays est le théâtre d'exécutions extrajudiciaires, de "disparitions" et d'arrestations arbitraires, que les conditions de précarité auxquelles sont soumis plus de 86 000 détenus – hommes, femmes et enfants – s'apparentent à des traitements cruels, inhumains ou dégradants, et qu'aucun des auteurs du génocide et d'autres violations des droits de l'homme n'a encore été jugé.

« Si les déclarations d'intention du gouvernement rwandais ne se traduisent pas dans la réalité, la situation des droits de l'homme dans ce pays risque très rapidement de se détériorer de manière dramatique », s'est inquiété le secrétaire général de l'Organisation.

Les autorités rwandaises ont indiqué clairement que les réfugiés qui reviendraient au Rwanda ne seraient pas arrêtés lorsqu'ils franchiraient la frontière. Amnesty International craint néanmoins que le retour au sein de leurs communautés de centaines de milliers de réfugiés hutu, ayant fui le Rwanda au lendemain du génocide de 1994, ne se solde par une multiplication des arrestations arbitraires. Ces réfugiés étant beaucoup trop nombreux pour être recensés par les autorités rwandaises, il est à craindre que des arrestations et des "disparitions" n'aient lieu sans qu'on n'en ait connaissance.

« La lutte contre l'impunité signifie que les responsables de graves violations des droits de l'homme au Rwanda pendant et après le génocide doivent répondre de leurs crimes devant la justice, mais il faut néanmoins veiller au respect des normes internationales en matière d'équité », a ajouté le secrétaire général de l'Organisation.

Tandis que l'attention de la communauté internationale se focalise sur le retour des réfugiés au

Rwanda, la situation se détériore rapidement au Burundi. Il faut immédiatement réagir si l'on veut éviter un nouveau désastre en matière de droits de l'homme. Amnesty International a reçu récemment des informations selon lesquelles le nombre de massacres auxquels se livrent les forces de sécurité burundaises et les groupes armés d'opposition ne cesse d'augmenter. Des centaines de civils continuent d'être massacrés dans de nombreuses régions du pays. Parmi les victimes figurent des réfugiés revenant du Zaïre, tués à la frontière ainsi que dans la province de Citiboké, dans le nord-ouest du pays.

« L'attention portée aux événements du Zaïre et du Rwanda ne doit pas faire oublier ce qui se passe au Burundi et permettre aux auteurs de ces crimes de continuer à massacrer des civils non armés, sans que la communauté internationale n'intervienne », poursuit Pierre Sané.

Si de nombreux réfugiés sont effectivement prêts à rentrer au Rwanda, leur retour massif ne constitue pas, dans le contexte actuel, la solution tant attendue aux problèmes qui déchirent la région des Grands Lacs. Se pose toujours la question fondamentale de leur sécurité à long terme.

« La page n'est pas tournée, a souligné Pierre Sané. La communauté internationale doit rester vigilante et saisir l'opportunité qui s'offre à elle pour s'assurer que de véritables garanties en matière de droits de l'homme sont instaurées dans cette région. »

Au Zaïre, la force multinationale se doit de protéger les droits fondamentaux des réfugiés rwandais et burundais qui ne sont pas retournés dans leur pays, ainsi que ceux des populations locales de l'est zaïrois, car leur sécurité est gravement menacée par les violents affrontements qui se poursuivent entre factions rivales.

« Il ne faut pas oublier que les réfugiés ont choisi de rentrer au Rwanda en partie en raison des attaques menées par des groupes armés contre les camps de personnes réfugiées ou déplacées », a conclu Pierre Sané.

Pour plus d'informations, prendre contact avec :

Jose Luis Herrero : 0171 413 5562

0181 740 0134

Anita Tiessen : 0181 347 9274

Firoze Manji : 01865 245 166